

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT
2020/878/EU DE LA COMMISSION (REACH)SWISSINNO & inno VESPATTRACT Piège à Guêpes,
VESPATRACT Appât pour piège à GuêpesValidité EU, CH, NO
Date d'impression 21.06.2024
Date de révision 21.06.2024
versión V25 FR

01 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit SWISSINNO & inno VESPATTRACT Piège à Guêpes, VESPATTRACT Appât pour piège à Guêpes**Code produit:** UFI: 2CTE-ADYH-QG15-V56K
1340000, 1341000, 1349000, 1400000, 2120000, 2122000, 2123000, 2125000, 2127000,
2129000, 2130000, 2132000, 2135000, 2136000, 2139000**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes** Attracteur pour piège à guêpes, produit biocide PT 19**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** SWISSINNO SOLUTIONS AG

Rosenbergstrasse 36
9000 St. Gallen
Switzerland
Téléphone +41 71 223 40 16
Fax +41 71 223 40 24
E-mail quality@swissinno.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence France Centre d'Urgences Anti Poison Tel +33 (0)1 40 05 48 48
Suisse Centre Tox Tel 145
Belgique Centre Anti-Poisons +32 70 245 245

02 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage conformément au règlement (EC 1272/2008) (CPL):**Mention d'avertissement** -**Mentions de danger** -**Conseils de prudence pertinents** P102 Tenir hors de portée des enfants.**2.3 Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB. Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

03 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Description	No. CAS	No. CE	Concentration	Classification	SCL ATE
D-Fructose	57-48-7	200-333-3	51%	Nicht klassifiziert	Siehe 11.1.1
Acide acétique	64-19-7	200-580-7	9%	Flam. Liq. nicht klassifiziert, Skin Corr. 1A, H314 (10 ≤ C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 ≤ C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (25 ≤ C < 90) Skin Corr. 1B, H314 (90 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A, H314	

Informations complémentaires : Le libellé des avertissements de danger répertoriés se trouve au chapitre 16.

04 PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation Faire respirer de l'air frais.

Contact avec la peau Rincer à l'eau avec du savon.

Contact avec la yeux Rincez abondamment les yeux à l'eau. Consultez un médecin en cas de plaintes.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Consultez un médecin si vous vous sentez mal.

**4.2 Principaux symptômes et effets. Traitement symptomatique
aigus et différés**

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Si vous vous sentez mal, consultez un médecin.

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Eau, CO2, poudre extinctrice, mousse

Moyens d'extinction inappropriés Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Dégagement possible de fumées toxiques.**5.3 Conseils aux pompiers** Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

06 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eviter le contact avec la peau et les yeux. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres sections Aucun

07 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucun

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Lutte contre les guêpes à l'extérieur.

08 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle Acide acétique
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL), COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164:
IOEL TWA 25 mg/m³, 10 ppm
IOEL STEL 50 mg/m³, 20 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucun

Mesures générales de protection et d'hygiène Aucun

Protection respiratoire Aucun

Protection des mains Aucun

Protection des yeux /du visage Aucun

Protection de la peau Aucun

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucun

09 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Seuil olfactif appât liquide

Aspect Rose

Odeur caractéristique, vinaigre.

Point de fusion/point de congélation non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition non applicable

Inflammabilité Aucun

Propriétés explosives Aucun

Point d'éclair non applicable

Température d'auto-inflammabilité non applicable

Température de décomposition non applicable

pH appât ph 3-3.2

Viscosité inconnu

Solubilité soluble dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau inconnu

Pression de vapeur non applicable

Densité relative appât: 1.2 - 1.4 kg/m3

Caractéristiques des particules non applicable

9.2 Autres informations

-

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales d'emploi.
10.2 Stabilité chimique	Stable aux températures normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	aucun
10.4 Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
10.5 Matières à éviter	Agent oxydant. Agents réducteurs.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Peut se décomposer à haute température en libérant : Oxydes de carbone (CO, CO2).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

11.1.0 Toxicité aiguë	Non classé acide acétique: LD50 oral rat 3310 mg/kg de poids corporel Animal, LD50 oral souris 4960 mg/kg de poids corporel Animal
11.1.1 Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non sensibilisant.
11.1.2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non sensibilisant.
11.1.3 Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant.
11.1.4 Mutagénicité sur les cellules germinales	Non sensibilisant.
11.1.5 Cancérogénicité	Non sensibilisant.
11.1.6 Toxicité pour la reproduction	Non sensibilisant.
11.1.9 Danger par aspiration	Non sensibilisant.
11.2 Indication des autres dangers	Propriétés endocrinien nocives : aucune

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Informations écologiques relatives aux ingrédients**

Écotoxicité Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

12.1 Toxicité Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Acide acétique:

CL50 - Poisson [1]

> 1000 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)

CL50 - Poisson [2]

> 300,82 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)

CE50 - Crustacés [1]

> 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

CE50 - Crustacés [2]

> 300,82 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

CE50 72h - Algues [1]

> 1000 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum

CE50 72h - Algues [2]

> 300,82 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum

12.2 Persistance et dégradabilité pas d'infos disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation pas d'infos disponibles

12.4 Mobilité dans le sol pas d'infos disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB pas d'infos disponibles

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne Aucun

12.7 Autres effets nocifs aucun

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

Transport par route. ADR/RID (2008/68/EC) non applicable

Transport par chemin de fer. RID (2008/68/EC) non applicable

Transport par mer. IMDG non applicable

14.1 Numéro ONU aucun

14.2 Nom d'expédition non applicable

14.3 Classe de danger pour le transport Pas de matières dangereuses

14.4 Groupe d'emballage non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation Européenne UE
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)
Règlement (UE) n ° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides:
Ce produit contient des produits biocides
Type de produit (Biocide): 19 - Répulsifs et appâts
Numéro d'autorisation: EU-0027083-0003

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16 AUTRES DONNÉES

Texte intégral des phrases H et EUH Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. Non classé: Liquides inflammables Non classé
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Corr. 1A: Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Phrases S P102 Tenir hors de portée des enfants.

Les conseils relatifs à la formation pas nécessaire

Les restrictions d'emploi recommandées Attention: Les guêpes vivants infligent des piqûres très douloureuses qui peuvent être mortelles si vous êtes allergique.

Les autres informations Ne pas placer le piège à proximité de nids d'espèces d'insectes non ciblés.
DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement Européen et du Conseil. Utilisez les biocides et les pesticides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Les ajouts, les suppressions ou les modifications sont indiquer par * à la droite de la page.